

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DES CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF
SESSION 2025**

Le 24 avril 2025 à 16h35 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission des concours donnant accès au grade de Conseiller socio-éducatif.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Patrice VALENTIN <i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay (51)</i>	Président du Jury
Monsieur Christian BARTHEN <i>Adjoint au Maire de Lixing-Lès-Saint-Avoid (57)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Céline BOURGEOIS VAN EROM <i>Conseiller Supérieur Socio-éducatif, Responsable de Circonscription de la Solidarité Départementale de Witry-Lès-Reims (51).</i>	Membre
Madame Muriel CLARENNE <i>Attaché principal, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne (51).</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Bruno PETIT <i>Attaché territorial hors classe, Responsable d'Antenne, Centre National de la Fonction Publique Territoriale délégation Grand Est Nancy, Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>	Membre
Madame Geneviève ROBIN <i>Attaché territorial hors classe, Directrice de la Direction des Solidarités, de la Santé Publique et des Familles de la Ville de Reims du Centre Communal d'Action Sociale de Reims (51).</i>	Membre

PV

I- INCIDENT(S) PENDANT LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les procès-verbaux de déroulement des épreuves orales n'indiquent aucun incident.

II- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant les épreuves orales.

III- DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées du mardi 22 avril 2025 au jeudi 24 avril 2025 au Pôle Santé et Prévention et au siège du Centre de Gestion de la Marne.

IV- RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues aux épreuves et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission :

- pour le concours Externe à 12,05/20 ;
- pour le concours Interne à 12,05/20.

Le jury a souverainement déclaré admis :

- 2 candidats du concours Externe ;
- 11 candidats du concours Interne.

AV

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS EXTERNE DONNANT ACCES AU GRADE
DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

CANDIDATS ADMIS

Madame BINGGELI Noëllie Danielle Benjamine
Madame CAMACHO Julia

Fin de liste
Cette liste comporte 2 candidats

pv

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS INTERNE DONNANT ACCES AU GRADE
DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

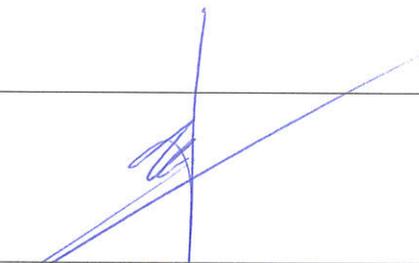
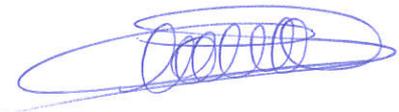
CANDIDATS ADMIS

Madame BEAU Sandrine
Madame BOUARD Ophélie
Madame CHARRIE Nitousing
Madame GUINAY Severine
Madame KUS Mélissa Véronique
Madame LEON-VITRY Laura
Madame LEPAGE Anne-Clothilde Marie Gabrielle
Monsieur MOGINOT Jonathan
Madame PREVOST Pauline
Madame ROCHE Virginie Céline
Madame SPIESS Aline

Fin de liste
Cette liste comporte 11 candidats

PV

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

<i>Monsieur Patrice VALENTIN</i> Président du Jury	
<i>Monsieur Christian BARTHEN</i>	
<i>Madame Céline BOURGEOIS</i> VAN EROM	
<i>Madame Muriel CLARENNE</i>	
<i>Monsieur Bruno PETIT</i>	
<i>Madame Geneviève ROBIN</i>	

